

*Date de dépôt : 21 avril 2021*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Marjorie de Chastonay : Ecole numérique : où en est-on sur l'implantation du numérique à l'école et quelle est la réflexion autour du numérique ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Lors de la visioconférence de l'association « Rien ne va plus », organisée par le syndicat Avenir Syndical, Patrick Froté, docteur en psychologie, responsable du centre Mail de la « Fondation Phénix », Yaniv Benhamou, avocat, professeur associé à l'UNIGE, et Yvan Mariblanca, de l'Institut numérique de Recherche en Suisse, ont mis en évidence les différents risques liés au numérique.*

*La question fondamentale qu'on peut se poser est de savoir dans quelle mesure le numérique est un gain dans la formation de l'élève et quelle place celui-ci doit prendre dans le quotidien d'un jeune. Partant des constats faits par certains intervenants, il apparaît que la souffrance des jeunes en lien avec le numérique est importante. Le lien avec les parents, avec la réalité tangible et physique, est souvent brisé et difficile à retrouver lors de contacts trop récurrents avec les écrans.*

*Le gain du numérique dans les acquis scolaires n'est pas prouvé, d'ailleurs l'étude Pisa (programme international pour le suivi des acquis des élèves) montre que la Tunisie et la Turquie, pays où les élèves sont peu connectés, restent les meilleurs en mathématiques.*

*L'élève perd en autonomie et en initiative dans la planification de son travail, devenant dépendant des informations reçues sur la plateforme numérique.*

*Les risques issus de la divulgation des images et des données ouvrent la porte au cyberharcèlement, à la diffamation, à la fuite des données. Il apparaît que l'élève et le corps enseignant ne sont pas, à ce jour, protégés comme pour les autres actes de violence par les institutions. En cas de diffamation, de déficit d'image, c'est à l'individu de porter plainte. L'institution, quant à elle, procédera à une dénonciation seulement si elle le juge nécessaire.*

*Par ailleurs, la transition numérique va à l'encontre de la transition écologique, sachant que les nuisances écologiques du numérique, à équivalence de celles du trafic aérien, se montent en 2018 à 4% des émissions totales de gaz à effet de serre. Celles-ci ont dû largement augmenter en 2020 suite au confinement et au télétravail. Sans compter l'impact de l'extraction des matières premières indispensables à la fabrication des outils numériques : un tiers des ressources en or est désormais dans les décharges électroniques. Des pays entiers sont sous le joug de l'extraction des terres rares.*

*Dès lors, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- **Quel est le déploiement du wifi dans les écoles ?***
- **L'achat du matériel informatique au primaire est-il en adéquation avec le PER (plan d'étude romand) ?***
- **Est-il nécessaire d'imposer l'achat de matériel informatique aux élèves du secondaire II ?***
- **La plateforme utilisée par les enseignant.e.s est-elle fiable ?***

*Sachant que, dans le même temps, les plans d'étude du collège de Genève et de l'ECG se déploieront dès la rentrée 2021, et que l'enseignement numérique touche à toutes les branches enseignées dans leur transversalité, je pose également les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- **Quels sont les avantages de l'éducation au numérique ?***
- **Qu'en est-il de la formation de tous les enseignants au numérique ?***
- **A-t-on adopté une charte numérique respectant tous les enjeux écologiques, socio-économiques, pédagogiques ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En 2018, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a publié un document sur sa vision du numérique à l'école<sup>1</sup> exposant les principes qui guident ses travaux dans le domaine. Il soumettra très prochainement au Grand Conseil un rapport divers détaillant sa mise en œuvre sur la base du Plan d'études romand « Education numérique », adopté formellement par la Conférence latine des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CIIP) le 18 mars 2021 pour l'enseignement obligatoire et sur la base des plans d'études-cadre pour le collège et l'école de culture générale (ECG), qui président à l'introduction de la science informatique dès la rentrée 2021 dans ces deux filières de l'enseignement secondaire II.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/ecole-au-service-citoyennete-numerique>